

Préavis municipal n° 2/2016 Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite à la séance d'information du 15 juin 2015 à l'Aula des Trois Sapins à Echallens en présence de tous les acteurs du rapport ainsi qu'à la séance de la commission du 18.08.2015 au bureau communal de Thierrens en présence de M. Yves-Alain Bigler, pour les éventuelles remarques et demandes de modification du dit rapport, la commission composée de Mme Mireille Cudré-Mauroux, MM. Jean-Frédéric Pache, Jean-Luc Pidoux, Samuel Aubert (excusé) et le rapporteur M. James Angéloz s'est réunie le mercredi 17.02.2016 au bâtiment communal en la présence de M. Yves-Alain Bigler qui nous a présenté le rapport définitif ainsi que le préavis susmentionné.

La commission, au vu des éléments présentés, estime que ce rapport validé et salué par le Canton est à notre avantage pour adoucir les contraintes liées à la LAT et le plan directeur Cantonal et ceci afin de nous permettre, d'une part, un développement digne pour le futur de nos entreprises locales et de l'autre de garantir l'attrait de notre région.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose donc d'accepter le préavis municipal n° 2/2016 Plan Directeur Régional du Gros-de-Vaud.

Thierrens, le 17.02.2016

Pour la commission :



Mme Mireille Cudré-Mauroux



M. Jean-Frédéric Pache



M. Jean-Luc Pidoux



M. James Angéloz (rapporteur)

M. Samuel Aubert

